

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-154

SERVICE : Direction de la cohésion sociale - Vie Educative et Jeunesse

OBJET : Partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'EHPAD public Docteur PERRET de Saint-Trivier-De-Courtes au bénéfice de l'espace jeunes de Saint-Trivier-De-Courtes.

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-23, L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 en date du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action sociale et de la Petite enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDERANT que l'EHPAD public Docteur PERRET à Saint-Trivier-de-Courtes, développe des partenariats afin d'améliorer le confort de vie de ses résidents et de leur entourage ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération, via les espaces jeunes, propose des activités afin de développer la solidarité, l'entraide entre générations et plus largement le « Vivre ensemble » ;

CONSIDERANT l'opportunité d'établir un partenariat avec l'EHPAD public Docteur PERRET à Saint-Trivier-de-Courtes ;

CONSIDERANT que les projets proposés respecteront le cadre fixé par l'EHPAD public Docteur PERRET et notamment le règlement Intérieur de celui-ci ;

CONSIDERANT que les animateurs et les jeunes devront respecter le secret d'informations concernant les résidents ;

CONSIDERANT que la présente convention prendra effet au 25 juillet 2024, pour une durée d'un an et sera reconductible de façon tacite à raison de 5 renouvellements maximum.

CONSIDERANT que le projet « Mémoires d'antan » consistant en un échange entre les générations enregistré sous forme audio et/ou vidéo, et monté par les jeunes, fera l'objet d'une restitution ;

DECIDE

DE CONCLURE une convention de partenariat avec l'EHPAD public Docteur PERRET, situé 17 route de Servignat 01560 Saint-Trivier-de-Courtes et représenté par son directeur Monsieur Daniel JOSEPH.

- La convention prévoit des activités au sein de l'établissement dans le cadre du projet « Mémoires d'antan » consistant en un échange entre les générations enregistré sous forme audio et/ou vidéo, et monté par les jeunes ;
- La convention prévoit également des activités à l'extérieur (pique-nique commun, bowling ...)
- La convention est établie pour une durée d'un an à partir du 25 juillet 2024, reconductible tacitement à raison de 5 renouvellements maximum.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le 5 juillet 2024.

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,



Virginie GRIGNOLA BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et à la Petite enfance.